



Présence physique signature prêt étudiant ???

Par **MathieuMontreal**, le **30/04/2013** à **00:53**

Bonjour,

je suis français actuellement installé à Montréal dans le cadre d'une année de césure.

Je compte reprendre mes études en France en septembre 2013 et envisage pour cela de contracter un prêt étudiant.

Dois-je être physiquement présent devant mon banquier pour signer le contrat ou puis-je le faire via un envoi par courrier ?

Cela m'ennuierait vraiment de devoir écourter mon séjour juste pour une signature.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,
Mathieu

Par **youris**, le **30/04/2013** à **10:58**

bjr, seul votre prêteur peut répondre à votre question.
vous pouvez aussi mandater une personne pour signer le document.
cdt